

**Étaient présents à cette réunion en présentiel :**

**Membres de droits / membres associés :**

Gillet Cécile - UFISC

Le Grix Cyril - SNMS-CGT

Fauvel Fanny - Odia Normandie

**Membres invités**

Arnoux Éric – Maire de Blangy-sur-Bresle

**Unger Frédérique - Coord. Coreps - Odia Normandie** prend la parole pour rappeler quelques éléments en introduction à la réunion.

- la question de la forme des rencontres ( présentiel ou distanciel ) des prochaines sessions de travail de ce groupe.
- les points saillants de la dernière réunion du groupe ( MPMD, mobilisation et investissement des élu.e.s dans les questions Coreps, la compétence culture, l'incompatibilité du statut de l'intermittence avec certains dispositifs, les objectifs de développement durable)

**Le Grix Cyril - SNMS-CGT** , à propos de MPMD, se demande comment faire pour rassurer les équipes artistiques et techniques ? La DGCA ne donne pas de réponse. Ce n'est pas entendable que l'on puisse dire que les créations sont des créations pour maintenir le statut des intermittents. Les perspectives se trouvent peut-être dans les territoires avec des projets adaptés. On voit que des projets sont possibles et la levée de fonds également possible. Cela ne marche que parce qu'il y a des élus qui ont envie et des équipes artistiques en capacité de répondre. L'écosystème peut se mettre en place et la rencontre artistique peut avoir lieu.

**Arnoux Éric** considère que la rencontre artistique et le territoire est possible mais si la rencontre ne se fait pas, la diffusion ne fonctionnera pas. En milieu rural, souvent la diffusion passe une structure implantée ( théâtre, lieux ) Mais lorsqu'il n'y a pas de structure , il ne passe rien. L'étape intermédiaire, le meilleur moyen, le plus léger , le moins coûteux pour faire cette rencontre dans les territoires est la résidence longue sur 2 ou 3 années ( rencontres + travail de sensibilisation et au bout, la diffusion )

**Le Grix Cyril - SNMS-CGT** est en accord avec cela ,cependant il rappelle qu'en milieu rural , les fonds dédiés à la cession et à la diffusion sont souvent peu élevés , et l'on flirte parfois avec les pratiques amateurs dans certaines programmations.

**Arnoux Éric** rappelle au sujet de l'emploi artistique, le manque de formation des élu.e.s et des collectivités à la déclaration des artistes, par exemple le GUSO est totalement inconnus des élu.e.s

**Unger Frédérique - Coord. Coreps** rappelle le dispositif GIP Café Culture et qu' au sujet du GUSO et de la formation des élu.e.s, les agences et associations culturelles de Normandie,notamment Norma, proposent des temps d'information sur ces sujets.

**Arnoux Éric** ajoute que l'exigence au travers des fiches techniques complexes et coûteuses et des demandes artistiques annexes ( logement, conditions d'accueil ) se sont amplifiées ces dernières années. Les petites communes ne peuvent pas suivre. La professionnalisation artistique et administrative du milieu artistique peut parfois rendre les équipes hors sol et déconnectées des réalités du terrain. Quant au travail de création et de sensibilisation, tous les artistes ne sont pas non plus préparés et formés à travailler auprès des habitant.e.s en milieu rural et que le repérage et la qualité des propositions sont aussi des enjeux à ne pas oublier pour que la rencontre se produise et se reproduise.

**Le Grix Cyril - SNMS-CGT** considère que pour ce qui concerne l'engagement des élu.e.s il est parfois délicat lorsque l'on aborde certains sujets politiques ou sensibles ( migration , genre, sexualité...). Pour les équipes artistiques engagées , d'autres difficultés sont à surmonter dans les territoires afin de créer et c'est évidemment avec l'aide des élu.e.s que cela sera envisageable , comme imaginer des liens avec les entreprises du territoire. Il considère qu'il y a un travail de sensibilisation et d'information à effectuer de la part de l'Etat vers le secteur de l'entreprise au-delà de la défiscalisation mais vraiment sensibiliser à l'attractivité et au bénéfice de la culture sur un territoire.

**Fauvel Fanny - Odia Normandie** rappelle que la question des droits culturels est à l'oeuvre à l'Odia Normandie, notamment en lien avec le dispositif [DCTN](#) de la Région Normandie ou avec la DRAC Normandie sur un projet de réécriture des dispositifs au regard des droits culturels, sans rajouter de critères mais plutôt des valeurs.

Le groupe regrette l'absence des services de la DRAC et de la Région sur les questions de financements des projets en milieu rural et notamment au sujet de l'ingénierie culturelle et de son financement, enjeu essentiel pour le développement de la permanence artistique en milieu rural et pour la diffusion.

**Arnoux Éric** relance l'idée de travailler sur une adresse aux élu.e.s , tout en prenant en considération les retours des techniciens de collectivité sur la préparation à faire en amont. Les élu.e.s pourraient être prescripteurs de ce temps fort. Il propose de se servir de l'ensemble des remontées des 3 groupes pour interpeller des élu.e.s, il rappelle que les travaux du Coreps justifient cette invitation et que cela permettrait d'échanger sur l'écosystème et pas seulement sur les questions d'aménagement culturel du territoire. Cette rencontre proposerait un espace de parole aux élu.e.s et permettrait de connaître la réalité des élu.e.s et leurs attentes. Il faut proposer une journée ou une demi-journée consacrée à cela , avec un travail en amont inter thématiques au Coreps et éventuellement un

questionnaire à partager avec les élu.e.s, en amont de la rencontre. Le préfet de Région pourrait mobiliser ainsi que la DRAC et la Région. Les élu.e.s doivent pouvoir mobiliser d'autres élu.e.s, proposer des témoignages et des exemples de réussites sur son territoire, et associer les artistes avec qui ils collaborent.

### **calendrier et modalités de travail**

Le groupe Aménagement culturel des territoires choisit de se retrouver le mois prochain en distanciel. Le choix de l'alternance entre présentiel et distanciel est fait par ce groupe pour le planning prévisionnel des rencontres jusqu'en juin 2024.

prochain GT ACT : 12 mars 10h-13h

---